



PROVINCE DE QUÉBEC

## SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal du 7 novembre 2023 tenue à 19 h 30 et à laquelle assistent les membres du conseil : MME MAUDE WHITTOM, M. SIMON SESTO CIFOLA, MME CAMILLE JOLI-COEUR, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, MME KARINE LARAMÉE, M. JEAN-FRANÇOIS HECQ ET MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de la mairesse CHRISTINE BEAUDETTE.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le directeur général et la greffière sont présents.

**2023-11-586**

#### ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

De modifier l'ordre du jour par l'ajout du sujet 10.6 - Désignation temporaire d'un représentant de l'employeur au Comité de retraite et par le retrait du sujet 11.1.3 - Interdire le stationnement sur la rue Baudelaire et installer un dos d'âne.

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée

### PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

La présidente invite l'assistance à poser toute question relative aux affaires de la Ville non prévues à l'ordre du jour de la séance.

**2023-11-587**

#### PROCÈS-VERBAUX - SÉANCES DU CONSEIL

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2023 et celui de la séance extraordinaire du 19 octobre 2023, tels que soumis.

Adoptée

**2023-11-588**  
**RÈGLEMENT RV-1727 - ADOPTION**

Attendu qu'une assemblée publique sur le Projet de règlement a été tenue le 3 octobre 2023;

Attendu que le Projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

Attendu que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil municipal tenue le 3 octobre 2023;

Attendu que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Règlement RV-1727 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments.

Adoptée

**2023-11-589**  
**DÉPÔT DES LISTES DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

Dr prendre acte du dépôt du rapport contenant les listes des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service, dressé conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 8 septembre au 12 octobre 2023.

Adoptée

**2023-11-590**  
**SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS - SEPTEMBRE 2023**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

De prendre acte du dépôt du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2023 montrant un total des activités de 6 225 423,06 \$.

Adoptée

**2023-11-591**  
**LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'accepter la liste des certificats de paiement préparée par le Service du génie en date du 3 octobre 2023 et révisée par le Service des finances le 19 octobre 2023, montrant un montant payable total de 483 887,11 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

**2023-11-592**

**RAPPORT FINANCIER INTÉrimAIRE DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT NON CONSOLIDÉES – PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 30 SEPTEMBRE 2023**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De prendre acte du dépôt du rapport financier intérimaire des activités financières de fonctionnement non consolidées pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2023.

Adoptée

**2023-11-593**

**RADIATION DE COMPTES EN FACTURATION DIVERSE**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'autoriser la radiation des comptes en facturation diverse au montant de 185 921,05 \$ tels que détaillés au rapport du Service des finances en date du 16 octobre 2023.

Adoptée

**2023-11-594**

**ACQUISITION DE MACHINERIES À L'USINE D'ÉPURATION ET APPROPRIATION D'UNE PARTIE DU SURPLUS LIBRE ACCUMULÉ**

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'autoriser l'acquisition d'un entraînement décanteur #1 pour le décanteur primaire et d'une pompe eau sale de lavage #1 pour le Biostyr à l'usine d'épuration et approprier à cette fin la somme de 89 700 \$ au surplus libre accumulé.

Adoptée

**2023-11-595**

**ÉMISSION D'OBLIGATIONS DATÉE DU 17 OCTOBRE 2023 AU MONTANT DE 10 202 000 \$ - ADJUDICATION**

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu cinq soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

Le détail de ces soumissions se lit comme suit :

1 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

948 000 \$	5,60000 %	2024
991 000 \$	5,55000 %	2025
1 005 000 \$	5,45000 %	2026
1 010 000 \$	5,35000 %	2027
4 992 000 \$	5,25000 %	2028
1 256 000 \$	5,50000 %	2033

Prix : 98,67800

Coût réel : 5,69083 %

2 - BMO NESBITT BURNS INC.

948 000 \$	6,00000 %	2024
991 000 \$	5,75000 %	2025
1 005 000 \$	5,50000 %	2026
1 010 000 \$	5,50000 %	2027
4 992 000 \$	5,25000 %	2028
1 256 000 \$	5,25000 %	2033

Prix : 98,55000

Coût réel : 5,69947 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

948 000 \$	5,50000 %	2024
991 000 \$	5,45000 %	2025
1 005 000 \$	5,30000 %	2026
1 010 000 \$	5,30000 %	2027
4 992 000 \$	5,25000 %	2028
1 256 000 \$	5,50000 %	2033

Prix : 98,47700

Coût réel : 5,72079 %

4 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

948 000 \$	5,45000 %	2024
991 000 \$	5,40000 %	2025
1 005 000 \$	5,35000 %	2026
1 010 000 \$	5,35000 %	2027
4 992 000 \$	5,35000 %	2028
1 256 000 \$	5,75000 %	2033

Prix : 98,93005

Coût réel : 5,72245 %

## 5 - RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.

948 000 \$	5,75000 %	2024
991 000 \$	5,75000 %	2025
1 005 000 \$	5,50000 %	2026
1 010 000 \$	5,50000 %	2027
4 992 000 \$	5,50000 %	2028
1 256 000 \$	5,50000 %	2033

Prix : 99,00000

Coût réel : 5,77291 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

De prendre acte du dépôt par le trésorier par intérim du procès-verbal d'adjudication de la vente d'obligations au montant de 10 202 000 \$ à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC., conformément au Règlement RV-1072.

De demander à cette dernière de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. pour l'inscription en compte de cette émission.

Adoptée

### **2023-11-596**

#### **CONSEIL - DÉSIGNATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

De désigner conformément aux dispositions des articles 56 et 57 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), la conseillère Lori Doucet, mairesse suppléante à compter du 8 novembre 2023 jusqu'à la désignation de son remplaçant.

Adoptée

### **2023-11-597**

#### **SOUSSIONS - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'INSTALLATION DE SERVICES MUNICIPAUX, DE FONDATION DE RUE, DE CAPTAGE DE BIOGAZ ET DE GESTION DES EAUX PLUVIALES SUR LA RUE JEAN-CLAUDE-LANGLOIS, TRONÇON II, ET LA RUE MÉRILDA-DION - CONTRAT 2023-2082**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour des services professionnels pour la surveillance des travaux d'installation de services municipaux, de fondation de rue, de captage de biogaz et de gestion des eaux

pluviales sur la rue Jean-Claude-Langlois, tronçon II, et la rue Mériilda-Dion, la Ville a reçu les offres suivantes :

NOMS ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES
Les Services EXP inc. 1595, boulevard Clark Brampton (Ontario) L6T 4V1
FNX-Innov inc. 433, rue Chabanel Ouest, porte 1200 Montréal (Québec) H2N 2J8
IGF Axiom inc. 2250, boulevard Saint-Martin Est, bureau 200 Laval (Québec) H7E 5A4
Groupe Civitas inc. 398, rue Principale, porte 5 Granby (Québec) J2G 2W6
LANZATE s.e.n.c. 7450, boulevard des Galeries d'Anjou, porte 560 Montréal (Québec) H1M 3M3
MLC Associés inc. 2990, avenue Pierre-Péladeau, bureau 400 Laval (Québec) H7T 3B3
Shellex Groupe Conseil inc. 29, rue East Park, porte 200 Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 1P8
EFEL Experts-conseils inc. 835, montée Masson, porte 201 Terrebonne (Québec) J6W 2C7
Parallèle 54 Expert-Conseil inc. 82, rue Principale Saint-Esprit (Québec) J0K 2L0

ATTENDU l'assujettissement des offres reçues à un système d'évaluation et de pondération suivant la loi, elles ont été évaluées par un comité de sélection;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection du 30 octobre 2023 et celle du Service du génie du 31 octobre 2023;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 16 octobre 2023 ainsi que d'une copie du rapport du comité de sélection du 30 octobre 2023.

D'accepter l'offre de Groupe Civitas inc. au montant de 49 289,78 \$, toutes taxes incluses, celle-ci ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation pour des services professionnels pour la surveillance des travaux d'installation de services municipaux, de fondation de rue, de captage de biogaz et de gestion des eaux pluviales sur la rue Jean-Claude-Langlois, tronçon II, et la rue Mériilda-Dion – Contrat 2023-2082.

Adoptée

**2023-11-598**  
**OFFRE DE SERVICES - ENTRETIEN ET SOUTIEN DES LOGICIELS PG SOLUTIONS INC. - 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024**

ATTENDU que la Ville souhaite reconduire le contrat de soutien et d'entretien des logiciels d'applications municipales avec PG Solutions inc.;

ATTENDU que les dispositions de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) exemptent le contrat du processus d'appel d'offres;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'accepter l'offre de PG Solutions inc. au montant de 197 006,21 \$, toutes taxes incluses, pour le contrat d'entretien et de soutien de ses logiciels d'applications municipales pour l'année 2024.

Adoptée

**2023-11-599**  
**OFFRE DE SERVICES - ACQUISITION ET INSTALLATION D'UNE GRATTE À NEIGE POUR UN CHARGEUR SUR ROUES JOHN DEERE 544K - CONTRAT 2023-2099**

ATTENDU la demande de prix de gré à gré pour l'acquisition et l'installation d'une gratte à neige pour un chargeur sur roues John Deere 544K;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics du 31 octobre 2023;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'accepter l'offre de « Les Industries Usifab Rawdon inc. » au montant de 59 670,88 \$, toutes taxes incluses, pour l'acquisition et l'installation d'une gratte à neige pour un chargeur sur roues John Deere 544K - Contrat 2023-2099.

Adoptée

**2023-11-600**

**HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES - SERVICES PROFESSIONNELS DE PLANS ET DEVIS AINSI QUE SURVEILLANCE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE REHAUSSEMENT DU NIVEAU DU SYSTÈME DE DÉSINFECTION ULTRAVIOLET ET LE REMPLACEMENT DES POMPES DE RELÈVEMENT À L'USINE D'ÉPURATION - CONTRAT 2020-1786 - RÈGLEMENT RV-1679**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'autoriser les honoraires supplémentaires au montant de 19 948,16 \$, toutes taxes comprises, payables à la firme FNX-Innov inc. afin de compléter le mandat de services professionnels de plans et devis ainsi que la surveillance dans le cadre des travaux de rehaussement du niveau du système de désinfection ultraviolet et le remplacement des pompes de relèvement à l'usine d'épuration.

Adoptée

**2023-11-601**

**SIGNATURE DE L'ADDENDA NUMÉRO 2 - ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX AVEC WILFRID & GUY DION SENC - TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA RUE JEAN-CLAUDE-LANGLOIS, TRONÇON I, ET D'UNE PARTIE DE LA RUE MARIE-DESJARDINS - DOSSIER 1052 P-67**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'autoriser la signature de l'addenda numéro 2 à l'entente portant le numéro 1052 P-67 avec le promoteur Wilfrid & Guy Dion senc relativement aux travaux de construction de la rue Jean-Claude-Langlois, tronçon I, et d'une partie de la rue Marie-Desjardins sur les lots 6 508 935, 6 508 936, 6 508 938 et 6 222 046 du cadastre du Québec.

De s'engager à prendre possession des services municipaux, de la fondation de rue, du pavage, d'une piste cyclable, de bordure et de l'éclairage du présent projet en plus de la station de surpression, suite à l'exécution des travaux, sous réserve que ceux-ci aient été inspectés et déclarés conformes en regard des normes et règlements en vigueur dans un certificat émis à cette fin par l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux.

De modifier comme suit les garanties financières remises par le promoteur dans le cadre de l'addenda numéro 1 du protocole d'entente 1052 P-67 afin qu'elles représentent l'avancement des travaux ainsi que la mise à jour de l'estimation des coûts des travaux de la phase II de la rue Jean-Claude-Langlois tronçon I et d'une partie de la rue Marie-Desjardins:

- diminution de la garantie financière de 860 000 \$ pour les travaux de construction de la station de surpression, la faisant passer à 43 000 \$;
- diminution de la garantie financière de 1 600 000 \$ pour les travaux de pavage, bordure et éclairage de la rue Jean-Claude-Langlois tronçon I et Marie-Desjardins (partie), la faisant passer à 1 356 000 \$;



- non-renouvellement de la garantie financière concernant l'installation des services municipaux de la rue Jean-Claude-Langlois, tronçon I.

De mettre à jour les lots du protocole d'entente 1052 P-67 suite à l'approbation par le conseil du permis d'opération cadastrale relatif au lot 6 222 046 du cadastre du Québec.

D'intégrer au protocole d'entente 1052 P-67 les plans d'aménagements paysagers de la rue Jean-Claude-Langlois, tronçon I, et d'une partie de la rue Marie-Desjardins suite à leur approbation par le conseil municipal.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

### **2023-11-602**

#### **SIGNATURE D'UN ADDENDA - ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX AVEC WILFRID & GUY DION SENC - TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU CHEMIN DE LA CÔTE NORD - DOSSIER 1052 P-74**

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTON  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'autoriser la signature d'un addenda à l'entente 1052 P-74 relative aux travaux de réaménagement du chemin de la Côte Nord avec le promoteur Wilfrid & Guy Dion senc ayant pour but de modifier la garantie financière d'origine de 915 000 \$ en l'augmentant de 250 000 \$, la faisant passer à 1 165 000 \$, et ce afin de refléter la mise à jour de l'estimation du coût des travaux.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

### **2023-11-603**

#### **ENTENTE CADRE SUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES AVEC ÉCO ENTREPRISE QUÉBEC (ÉEQ) - DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE ET CRÉATION D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE**

ATTENDU QUE la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2) (« la Loi ») a été modifiée par la Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective (L.Q. 2001, c.5), sanctionnée le 17 mars 2021;

ATTENDU QUE le Règlement portant sur la modernisation de la collecte sélective de certaines matières résiduelles (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01) (« le Règlement ») est entré en vigueur le 7 juillet 2022;

ATTENDU QU'Éco Entreprises Québec (ÉEQ) est l'organisme de gestion désigné en application de la section 1 du chapitre III du Règlement, à qui est confié la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir

financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec;

ATTENDU QUE conformément au Règlement, il est demandé aux organismes municipaux ayant un contrat de collecte et de transport se terminant le ou avant le 31 décembre 2024 ou réalisant la collecte et le transport des matières recyclables en régie interne, de conclure avec ÉEQ une entente portant sur la collecte et le transport des matières visées à l'article 24 du Règlement, au plus tard le 7 novembre 2023;

ATTENDU QUE conformément au Règlement, il est demandé aux organismes municipaux et à ÉEQ d'optimiser les territoires de desserte par la conclusion d'ententes avec des MRC ou des regroupements de municipalités possédant une masse critique;

ATTENDU QUE chaque ville membre de la MRC Thérèse-De Blainville a conservé sa compétence au niveau de la gestion des matières résiduelles, et que la MRC Thérèse-De Blainville ne possède aucune compétence en ce qui a trait à la gestion et la collecte des matières résiduelles et/ou à la collecte sélective;

ATTENDU QUE la MRC Thérèse-De Blainville a adopté la résolution 2023-05-97 le 31 mai 2023, afin de confirmer son intention de ne jouer aucun rôle dans le processus de regroupement, laissant ainsi le soin aux villes membres de gérer et coordonner ledit projet d'entente-cadre directement avec ÉEQ;

ATTENDU QUE l'entente-cadre prévoit des dispositions concernant les écocentres;

ATTENDU QUE la Ville de Boisbriand possède déjà une entente intermunicipale avec la ville de Sainte-Thérèse pour le partage des coûts et des services de l'écocentre situé sur le territoire de Sainte-Thérèse, et que c'est la Ville de Sainte-Thérèse qui administre cet écocentre;

ATTENDU QUE des discussions ont été entamées entre les villes de Boisbriand, de Sainte-Thérèse et de Lorraine afin d'évaluer les possibilités de regroupement dans le but d'optimiser le territoire de collecte, maximiser la main-d'œuvre et l'équipement en période de pénurie;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

De désigner la Ville de Sainte-Thérèse à titre d'organisme municipal représentant les Villes de Boisbriand, Sainte-Thérèse et Lorraine dans le cadre de la négociation et de la signature de l'entente-cadre avec Éco Entreprises Québec (ÉEQ) ayant trait aux services de collecte de transport des matières recyclables.

D'autoriser l'établissement d'une entente intermunicipale avec les Villes de Sainte-Thérèse et Lorraine afin de couvrir la reddition de compte, l'administration des appels d'offres, la gestion des contrats de collecte-transport et de location des conteneurs, le remboursement des frais et le versement des compensations par Éco Entreprise Québec (ÉEQ) en lien avec la collecte sélective.

Adoptée

**2023-11-604**

**GESTION PARTICULIÈRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC - PROJET RÉSIDENTIEL SITUÉ AU 280, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE**

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver le projet d'entente avec la Société d'habitation du Québec ayant trait à la gestion particulière des matières résiduelles du projet résidentiel situé au 280, chemin de la Grande-Côte.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**2023-11-605**

**UTILISATION D'UN TERRAIN MUNICIPAL À DES FINS D'AGRICULTURE - SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LES JARDINS BELAFLORE**

ATTENDU que la Ville est propriétaire d'un terrain connu comme étant le lot numéro 6 489 085 du cadastre du Québec, anciennement une partie du lot 2 502 599;

ATTENDU que la Ville a constitué par la signature d'un Acte de fiducie reçu devant Me Christine Turgeon, notaire, sous le numéro 3494 de ses minutes, une fiducie d'utilité sociale agricole, appelée la Fiducie agricole de Boisbriand (FAB);

ATTENDU que l'article 5 de l'Acte de fiducie mentionne que « La Constituante (la Ville) s'engage formellement à transférer au Patrimoine d'affectation (FAB) une partie qui reste à déterminer de l'immeuble portant le numéro DEUX MILLIONS CINQ CENT DEUX MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF (2 502 599) au cadastre du Québec dans l'éventualité où elle en devient propriétaire »;

ATTENDU que le transfert du lot 6 489 085 du cadastre du Québec de la Ville à FAB ne peut pas se faire dans l'immédiat;

ATTENDU que l'entreprise Les Jardins Belaflore a besoin d'un espace pour entreposer certains articles servant à l'exploitation de sa ferme florale pour la période hivernale;

ATTENDU que l'entreprise Les Jardins Belaflore pourrait avoir à visiter son site avant le printemps pour y faire de petites interventions;

ATTENDU que la présente entente sera transférée à la Fiducie agricole de Boisbriand (FAB) dès que celle-ci aura pu obtenir des assurances responsabilité pour les activités qui se trouvent sur le lot 6 489 085 et que l'entreprise Les Jardins Belaflore sera alors invitée à signer un « Bail de terre agricole » avec la FAB qui remplacera la présente entente;

ATTENDU que cette demande vise la signature d'une entente entre la Ville et Les Jardins Belaflore afin de permettre l'utilisation d'une partie du lot 6 489 085 du cadastre du Québec pour préparer le sol pour l'exploitation d'une ferme florale;

En conséquence, il est :  
PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'approuver le projet d'entente avec l'entreprise Les Jardins Belaflore ayant trait à l'utilisation d'une partie du lot 6 489 085 du cadastre du Québec ayant une superficie approximative de 700,5 mètres carrés, pour la préparation du sol en prévision de l'exploitation d'une ferme florale, à compter de la signature de l'entente jusqu'au 1er avril 2024.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**2023-11-606**  
**AIDE AUX SINISTRÉS - SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX ROUGE POUR LES ANNÉES 2024 À 2026**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver le projet d'entente avec la Société canadienne de la Croix-Rouge ayant trait à l'aide aux sinistrés pour les années 2024 et 2025 et exercer l'option de renouvellement automatique pour l'année 2026.

D'autoriser le paiement de la contribution annuelle prévue à l'entente.

De désigner le directeur du Service de sécurité incendie à titre de représentant et de gestionnaire de cette entente.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**2023-11-607**  
**ACHATS REGROUPÉS POUR DES OFFRES INFONUAGIQUES DE COLLABORATION ET DE BUREAUTIQUE - ADHÉSION AVEC LE MINISTÈRE DE LA CYBERSÉCURITÉ ET DU NUMÉRIQUE (MCN)**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

De confirmer l'adhésion de la Ville au regroupement d'achats mis en place par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) pour l'achat regroupé d'offres infonuagiques de collaboration et de bureautique pour un montant annuel approximatif de 265 592,25 \$, toutes taxes comprises, pour une période de trois ans débutant à la signature du contrat.

D'autoriser le directeur du Service des ressources informationnelles à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**2023-11-608**

**ACHATS REGROUPÉS POUR DES OFFRES INFONUAGIQUES DE SOLUTIONS D'INFRASTRUCTURE-SERVICE (IAAS), DE PLATEFORMES-SERVICE (PAAS) ET DE LOGICIELS-SERVICE (SAAS) RELIÉES - ADHÉSION AVEC LE MINISTÈRE DE LA CYBERSÉCURITÉ ET DU NUMÉRIQUE (MCN)**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

De confirmer l'adhésion de la Ville au regroupement d'achats mis en place par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) pour l'achat regroupé d'offres infonuagiques de solutions d'infrastructure-service (IaaS), de plateformes-service (PaaS) et de logiciels-service (SaaS) reliées pour un montant annuel approximatif de 195 457,50 \$ toutes taxes comprises, pour une période de trois ans débutant à la signature du contrat.

D'autoriser le directeur du Service des ressources informationnelles à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**2023-11-609**

**ACHATS REGROUPÉS POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES POUR LA MISE EN OEUVRE DE SOLUTIONS INFONUAGIQUES - ADHÉSION AVEC LE MINISTÈRE DE LA CYBERSÉCURITÉ ET DU NUMÉRIQUE (MCN)**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

De confirmer l'adhésion de la Ville au regroupement d'achats mis en place par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) pour des services professionnels et techniques pour la mise en oeuvre de solutions infonuagiques pour un montant approximatif de 120 723,75 \$ toutes taxes comprises, pour une période d'un an débutant à la signature du contrat.

D'autoriser le directeur du Service des ressources informationnelles à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**2023-11-610**  
**DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE - FÊTE NATIONALE 2024**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De présenter une demande d'aide financière auprès de Patrimoine canadien et du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale 2024.

De désigner madame Isabelle Gauthier, régisseuse vie culturelle, mandataire de ce dossier.

Adoptée

**2023-11-611**  
**PRÊT DE LA MAISON DU CITOYEN ET PLACE DE LA CULTURE ET DU CENTRE COMMUNAUTAIRE - COLLECTES DE SANG ORGANISÉES PAR HÉMA-QUÉBEC**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'accorder à Héma-Québec l'utilisation sans frais de la Maison du citoyen et Place de la culture et du Centre communautaire pour l'organisation des collectes de sang prévues aux dates suivantes:

- vendredi 2 février 2024, de 13 h à 20 h;
- lundi 13 mai 2024, de 10 h à 20 h;
- mercredi 21 août 2024, de 10 h à 20 h;
- mercredi 20 novembre 2024, de 10 h à 20 h.

D'offrir gratuitement le soutien logistique à l'organisation de cet événement.

Adoptée

**2023-11-612**  
**MISSION OPÉRATION PÈRE NOËL - PRÊT DE MATÉRIEL**

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

Autoriser le prêt de matériel à l'organisme Opération Père Noël à compter du 13 novembre 2023 jusqu'au congé des Fêtes, afin de l'assister dans sa mission permettant à des enfants abandonnés ou défavorisés de vivre des moments magiques le matin du 25 décembre 2023.

De désigner le Service des loisirs, mandataire de ce dossier.

Adoptée

**2023-11-613**  
**STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION - SEPTEMBRE 2023**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA  
APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'accuser réception des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de septembre 2023 montrant un total mensuel de 9 857 461 \$ et un cumulatif annuel de 90 751 155\$.

Adoptée

**2023-11-614**  
**DÉSIGNATION D'UNE MANDATAIRE EN MATIÈRE DE TOPONYMIE À LA COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC**

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR  
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

De désigner madame Marie-France Gagné, responsable des services administratifs au Service d'urbanisme, à titre de mandataire en matière de toponymie assurant le lien entre la Ville et la Commission de toponymie du Québec.

Adoptée

**2023-11-615**  
**ORIENTATION DU CONSEIL SUR UNE DEMANDE DE MODIFICATION DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME ASSUJETTIE À LA POLITIQUE DE PARTICIPATION PUBLIQUE EN MATIÈRE D'URBANISME - DEMANDE VISANT L'IMPLANTATION D'UN USAGE DE MINI-ENTREPÔTS AU 1650, BOULEVARD LIONEL-BERTRAND - ZONE I-1 409**

ATTENDU l'assujettissement au Règlement RV-1655 sur la politique de participation publique en matière d'urbanisme, du projet de modification du Règlement RV-1441 sur le zonage en ce qui a trait à l'usage d'entreposage à court terme dans la zone I-1 409;

ATTENDU qu'il existe déjà une entreprise de mini-entrepôts dans cette zone et que ladite zone est limitée à un seul usage de ce type;

ATTENDU que la restriction quant au nombre d'usage de mini-entrepôt a été introduite lors d'une modification réglementaire en 2017, suite à une interrogation quant à l'impact positif de ce type d'usage sur le développement économique de la Ville;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

De refuser le déclenchement d'une démarche de participation publique conformément au Règlement RV-1655 sur la politique de participation publique en matière d'urbanisme pour le projet d'implantation de mini-entrepôts dans le

bâtiment industriel situé au 1650, boulevard Lionel-Bertrand, dans la zone I-1 409 du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Adoptée

**2023-11-616**

**APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MULTIFAMILIAL - LES BOISÉS DION - 7107 À 7119, RUE MARIE-DESJARDINS - ZONE R-3 483**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 4 octobre 2023 portant le numéro R-23-CU-4832, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction d'un bâtiment multifamilial de six logements à être érigé aux 7107 à 7119, rue Marie-Desjardins dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par BG architectes, daté du 19 septembre 2023;
- plan d'implantation préparé par Géoposition arpenteurs-géomètres, daté du 11 octobre 2023;
- plan d'aménagement paysager préparé par Jardin Dion, daté du 11 octobre 2023;
- document de présentation préparé par BG architectes, daté du 30 août 2023;
- lettre pour la servitude préparée par Charles Girard président Bati5, datée du 27 septembre 2023.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 12 500 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager.

Adoptée

**2023-11-617**

**APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE RÉNOVATION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL - TIGRE GÉANT - 2529, AVENUE DES GRANDES-TOURELLES - ZONE C-3 405**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 4 octobre 2023 portant le numéro R-23-CU-4830, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de rénovation des façades du bâtiment pour le commerce Tigre Géant situé au 2529, avenue des Grandes-Tourelles dans la zone C-3 405 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- plan d'architecture Tigre Géant, préparé par David W. Smith, architecte, daté du 8 septembre 2023;



- plan d'aménagement paysager, préparé par BC2, daté du 16 novembre 2022;
- lettre argumentaire, préparée par BC2, datée du 13 septembre 2023.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière au montant de 41 185 \$ pour la réalisation de l'aménagement du terrain.

Adoptée

**2023-11-618**

**APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE - 11, CHEMIN DE L'ÎLE-DE-MAI - ZONE R-1 205**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 4 octobre 2023 portant le numéro R-23-CU-4834, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de rénovation extérieure du bâtiment unifamilial situé au 11, chemin de l'Île-de-Mai dans la zone R-1 205 du Règlement RV-1441 sur le zonage.

Adoptée

**2023-11-619**

**APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET DE RÉNOVATION EXTÉRIEURE DU BÂTIMENT UNIFAMILIAL SITUÉ AU 118, CHEMIN DE L'ÎLE-DE-MAI - ZONE R-1 205**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 4 octobre 2023 portant le numéro R-23-CU-4835, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet de rénovation extérieure du bâtiment unifamilial situé au 118, chemin de l'Île-de-Mai dans la zone R-1 205 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- plan d'architecture préparé par Nathalie Duguay, daté du 6 septembre 2023;
- plan d'aménagement paysager préparé par FB concept, daté du 5 septembre 2023.

Adoptée

**2023-11-620**

**APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PROJET D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER - 320, CROISSANT CORNO - ZONE R-1 233-2**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 4 octobre 2023 portant le numéro R-23-CU-4833, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet d'aménagement paysager du terrain situé au 320, croissant Corno dans la zone R-1 233-2 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- plan d'aménagement paysager - avant, préparé par PDA Design, daté du 29 octobre 2020;
- plan d'aménagement de la piscine - après, préparé par FB concept, daté du 30 juillet 2023.

Adoptée

**2023-11-621**

**APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE TAMPON ENTRE LES ZONES I-3 482 ET R-3 483 - PROJET RÉSIDENTIEL LES BOISÉS DION**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 4 octobre 2023 portant le numéro R-23-CU-4831, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet d'aménagement d'un espace tampon entre les zones R-3 483 et I-3 482 du Règlement RV-1441 sur le zonage pour le projet résidentiel Les Boisés Dion et détaillé au plan d'aménagement paysager préparé par Diane Lévesque, en date du 22 août 2023.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 25 000 \$ pour assurer la réalisation des travaux d'aménagement paysager de l'espace tampon.

Adoptée

**2023-11-622**

**APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - CONCEPT D'AFFICHAGE - BÂTIMENT COMMERCIAL SITUÉ AUX 3090 À 3100, CHEMIN DE LA RIVIÈRE-CACHÉE - ZONE C-2 430**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 4 octobre 2023 portant le numéro R-23-CU-4839, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du concept d'affichage du bâtiment commercial situé aux 3090 à 3100, chemin de la Rivière-Cachée dans la zone C-2 430 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- concept d'affichage - bâtiment, préparé par Latimer Hu, daté du 10 août 2023;
- concept d'affichage - pylône, préparé par TransWorld, daté du 20 juin 2023;
- plan d'enseigne - marquise, préparé par TransWorld, daté du 16 mars 2023.

Cette approbation est conditionnelle à ce que la hauteur de l'enseigne détachée soit de 4,87 mètres.

Adoptée

**2023-11-623**

**APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PENNINGTONS - 3414, AVENUE DES GRANDES-TOURELLES - ZONE C-3 405**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 4 octobre 2023 portant le numéro R-23-CU-4838, le plan d'implantation et d'intégration architecturale du projet d'enseignes murales du commerce Penningtons situé au 3414, avenue des Grandes-Tourelles dans la zone C-3 405 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillé aux plan et simulation des enseignes, préparé par Groupe enseignes Dominion, daté du 19 juillet 2023.

Adoptée

**2023-11-624**

**APPROBATION DE LA MODIFICATION DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - PERMIS DE CONSTRUCTION DES PHASES II ET II ET PERMIS D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER DES PHASES I À III DU PROJET RÉSIDENTIEL SAN LEON - 4655 ET 4755, RUE DES FRANCS-BOURGEOIS - ZONE R-3 407**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 4 octobre 2023 portant le numéro R-23-CU-4829, la modification des plans d'implantation et d'intégration architecturale du projet de construction des phases II et II et de l'aménagement paysager des phases I à III du projet résidentiel San Leon situé aux 4655 et 4755, rue des Fracs-Bourgeois dans la zone R-3 407 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants:

- plan d'architecture phase II, préparé par Lafond architecte, daté du 2 août 2023;
- plan d'architecture phase III, préparé par Lafond architecte, daté du 2 août 2023;

- perspectives 3D, préparées par Lafond architecte, datées du 2 août 2023;
- plan d'aménagement paysager, préparé par Dubuc architectes paysagistes, daté du 1er mai 2023;
- tableau des échantillons, préparé par Lafond architecte, daté du 2 août 2023.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 135 000 \$ pour assurer la réalisation des travaux d'aménagement paysager des phases I à III.

De rembourser les garanties financières suivantes:

- 75 000 \$ pour la phase I (résolution 2017-07-433);
- 30 000 \$ pour la phase II (résolution 2019-07-398);
- 30 000 \$ pour la phase III (résolution 2020-09-404).

Adoptée

#### **2023-11-625**

#### **APPROBATION DE LA MODIFICATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER - PROJET RÉSIDENTIEL LES BOISÉS DION - RUE JEAN-CLAUDE-LANGLOIS, TRONÇON I ET PARTIE DE LA RUE MARIE-DESJARDINS**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 4 octobre 2023 portant le numéro R-23-CU-4831, le plan d'aménagement paysager modifié de la rue Jean-Claude-Langlois, tronçon I et de la rue Marie-Desjardins (partie), conformément à l'Annexe C, alinéa 1), paragraphe 6) du protocole d'entente portant le numéro 1052 P-67.

Adoptée

#### **2023-11-626**

#### **APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLAN CADASTRAL DE L'EMPRISE DE LA RUE JEAN-CLAUDE-LANGLOIS - PROJET RÉSIDENTIEL LES BOISÉS DION - ZONE I-3 482**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 4 octobre 2023 portant le numéro R-23-CU-4831 et conformément au Règlement RV-1443 sur le lotissement, la demande de modification du plan cadastral de l'emprise de la rue Jean-Claude-Langlois, située dans le projet résidentiel Les Boisés Dion dans la zone I-3 482 du Règlement RV-1441 sur le zonage et plus amplement détaillée au plan de cadastre préparé par Éric Chalifour arpenteur-géomètre, daté du 14 juin 2023.

Adoptée

**2023-11-627**

**RAPPORT D'EMBAUCHES DU MOIS D'OCTOBRE 2023**

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTON

APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'accuser réception du dépôt par le directeur général du rapport des engagements temporaires de personnel salarié dressé conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 1er au 31 octobre 2023.

Adoptée

**2023-11-628**

**EMBAUCHE - DIRECTRICE ADJOINTE ET TRÉSORIÈRE ADJOINTE AU SERVICE DES FINANCES**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

D'embaucher madame Annie Chardola au poste cadre à temps complet de directrice adjointe et trésorière adjointe au Service des finances, selon les modalités soumises.

De procéder à la mise à jour de l'organigramme du Service des finances.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**2023-11-629**

**NOMINATION D'UNE CHEF DE DIVISION, PLANIFICATION ET PROJETS ET EMBAUCHE D'UN CHEF DE DIVISION, PERMIS ET INSPECTIONS - SERVICE D'URBANISME**

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

De nommer madame Amélie Roy au poste cadre à temps complet de chef de division, planification et projets au Service d'urbanisme, selon les modalités soumises.

D'embaucher monsieur Patrick Gingras au poste cadre à temps complet de chef de division, permis et inspections au Service d'urbanisme, selon les modalités soumises.

De procéder à la mise à jour de l'organigramme du Service d'urbanisme.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**2023-11-630**  
**EMBAUCHE - POMPIERS AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT  
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'embaucher monsieur Shawn Bellingham au poste syndiqué régulier à temps complet de pompier au Service de sécurité incendie à compter du 13 novembre 2023.

D'embaucher monsieur Zachary Cuerrier-Bouchard au poste syndiqué régulier à temps complet de pompier au Service de sécurité incendie à compter du 13 novembre 2023.

Adoptée

**2023-11-631**  
**EMBAUCHE - JOURNALIÈRES-CHAUFFEURS AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'embaucher madame Karine Levert Amyot au poste syndiqué auxiliaire de journalière-chauffeur au Service des travaux publics à compter du 13 novembre 2023.

D'embaucher madame Julie Cournoyer au poste syndiqué auxiliaire de journalière-chauffeur au Service des travaux publics à compter du 13 novembre 2023.

De procéder à la mise à jour de l'organigramme du Service des travaux publics.

Adoptée

**2023-11-632**  
**DÉSIGNATION TEMPORAIRE D'UN REPRÉSENTANT DE L'EMPLOYEUR AU COMITÉ DE RETRAITE**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE  
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

De désigner madame Francine Guénette, trésorière adjointe et chef de division revenus, à titre de représentante de l'employeur temporaire au Comité de retraite en remplacement de la directrice du Service des finances et trésorière et ce, jusqu'au 31 décembre 2023.

Adoptée

**2023-11-633**

**SIGNALISATION - STATIONNEMENT INTERDIT SUR LA RUE  
PROVENCHER**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'interdire le stationnement sur le côté est de la rue Provencher, à partir de la montée Sanche jusqu'aux boîtes aux lettres.

D'autoriser l'installation de la signalisation appropriée.

Adoptée

**2023-11-634**

**SIGNALISATION - STATIONNEMENT INTERDIT SUR LA RUE ÉLISABETH**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De prolonger l'interdiction de stationnement sur la rue Élisabeth, à partir du panneau existant jusqu'à la rue Card.

D'autoriser l'installation de la signalisation appropriée.

Adoptée

**2023-11-635**

**MISE À JOUR DE LA POLITIQUE D'ACQUISITION D'OEUVRES D'ART**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET  
APPUYÉ PAR MME MAUDE WHITTOM

D'adopter la politique d'acquisition d'oeuvres d'art révisée par le Service des loisirs le 14 juin 2023, conformément aux dispositions du plan d'action de la politique culturelle.

Adoptée

**2023-11-636**

**ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF - PROGRAMME D'ASSURANCE  
ASSUMÉE PAR LA VILLE**

PROPOSÉ PAR MME MAUDE WHITTOM  
APPUYÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

D'approuver la liste des organismes à but non lucratif qui bénéficient du programme d'achat en commun de l'Union des municipalités du Québec pour les assurances des biens et de la responsabilité civile générale, responsabilité des administrateurs et dirigeants et pour l'assurance accident des bénévoles, pour la période du 30 novembre 2023 au 30 novembre 2024, à savoir:

**Organismes culturels :**

Le Club philatélique Les Timbrés de Boisbriand  
Club photo de Boisbriand inc.  
Ligue d'Improvisation Majeure classique de Boisbriand  
La Troupe des Vagabonds de Boisbriand

**Organismes communautaires :**

Les Pionniers de Boisbriand  
Services d'Entraide « Le Relais »  
Ligue de sacs de sable et de pétanque de Boisbriand  
Maison des jeunes Sodarrid de Boisbriand inc.

**Organismes sportifs :**

Association de baseball des Spartiates de Boisbriand / Sainte Thérèse  
Association de hockey mineur de Boisbriand et Sainte-Thérèse  
Karaté Shubukan Canada inc.  
Yahou! Club de glisse

D'assumer le montant de la prime de base de 504,28 \$ par organisme, incluant les frais et les taxes applicables.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 194 00 420.

D'autoriser les organismes suivants à bénéficier du programme d'achat, à la condition d'en assumer la prime, les frais et les taxes, à savoir :

ABCB

Club d'athlétisme Corsaire-Chaparral inc.

Ligue amicale de sports pour adultes

Les patriotes 60 + (ancien nom : Les boys de Saint-Eustache)

Félin Parmi nous

Le Petit Théâtre du Nord

Mesures alternatives des Basses-Laurentides

Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville

Adoptée

**2023-11-637**

**ADHÉSION 2024 - UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

PROPOSÉ PAR M. SIMON SESTO CIFOLA

APPUYÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

De renouveler l'adhésion de la Ville à l'Union des municipalités du Québec au montant de 18 494,63 \$ toutes taxes comprises pour l'année 2024.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 494.

Adoptée



**2023-11-638**

**AIDE FINANCIÈRE 2023 - SERVICES D'ENTRAIDE LE RELAIS**

PROPOSÉ PAR MME CAMILLE JOLI-COEUR

APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'accorder une aide financière à l'organisme Services d'entraide Le Relais au montant de 25 000 \$ pour l'année 2023, incluant la réalisation des paniers de Noël.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

**2023-11-639**

**AIDE FINANCIÈRE - SERVICES D'ENTRAIDE LE RELAIS - PANIERS DE NOËL 2023**

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accorder une aide financière à l'organisme Services d'entraide Le Relais au montant de 2 000 \$ pour la distribution de paniers de Noël, provenant des revenus générés par la récupération et le recyclage de métaux des employés du Service des travaux publics.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 01 149 34 000.

Adoptée

**2023-11-640**

**AIDE FINANCIÈRE 2023 - FÉLINS PARMIS NOUS**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER

APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'accorder une aide financière supplémentaire à l'organisme Félics parmi nous au montant de 3 000 \$ pour l'année 2023.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

**2023-11-641**

**AIDE FINANCIÈRE 2023 - OPÉRATION NEZ ROUGE LAVAL - BASSES-LAURENTIDES**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'accorder une aide financière à l'organisme Opération Nez Rouge Laval - Basses-Laurentides au montant de 200 \$ pour la campagne 2023 dans le but de supporter l'organisation et l'encadrement des bénévoles.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

**2023-11-642**

**AIDE FINANCIÈRE 2023 - ASSOCIATION DES RÉSIDENT(E)S DE L'OMH DE BOISBRIAND**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accorder une aide financière à l'Association des résident(e)s de l'OMH de Boisbriand au montant de 450 \$ pour l'organisation de la fête de Noël 2023.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La présidente de la séance invite l'assistance à poser toute question relative aux sujets discutés au cours de la séance.

**COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS**

La mairesse et les conseillers par la suite prennent la parole à tour de rôle.

**2023-11-643**

**MOTION DE FÉLICITATIONS - PROJET « SOUS LES PAVÉS »**

La mairesse Christine Beaudette souligne la participation des bénévoles suivants, essentielle pour mener à terme le projet « Sous les pavés », en les remerciant de façon officielle:

- Virginie Arès-Trépanier
- Francis Audet
- Nicole Bissonnette
- Mathéo Blanco-Medina
- Julie Brodeur
- Erik Carelli
- Liffy Clément
- Steven De Tilly
- Benjamin Dreux
- Lylou Girard-Raymond
- Chloé Julien-Payant
- Rébéka Larocque-Mathieu
- Sandra Medina

- Émilie Roy
- Mélanie Turgeon

La mairesse Christine Beaudette remercie également les employés municipaux qui ont contribué à faire de cet événement un succès, que ce soit par leur travail d'organisation ou encore à titre de bénévoles lors de ces journées :

Du Service de l'urbanisme :

- Charles-Élie Barrette
- Mélissa Larose
- Amélie Roy (porteuse de dossier)

Du Service du génie:

- Marie-Claude Trachy-Bourget
- Jessica Zapata

Du Service des travaux publics:

- Linda Grenier
- Vicky-Ève Labrosse

Du Service des loisirs :

- Stéphanie Aubin.

#### **2023-11-644**

#### **MOTION DE FÉLICITATIONS À LA VILLE DE BLAINVILLE - FINALE DES JEUX DU QUÉBEC 2026**

Sur proposition du conseiller Daniel Kaeser, la mairesse Christine Beaudette félicite officiellement la Ville de Blainville pour accueillir sur son territoire la 60e Finale des Jeux du Québec, du 27 février au 7 mars 2026.

#### **2023-11-645**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER  
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De lever la séance à 20 h 40.

Adoptée